

Communiqué du Correspondant Défense : SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le Président de la République a annoncé le 5 février 2015 **l'expérimentation en métropole d'un service militaire volontaire** s'inspirant du modèle de service militaire adapté (SMA) existant dans les Outre-Mer.

Placé sous la tutelle du ministère de l'outre-mer et encadré par des militaires de l'armée de terre, LE SMA a fait ses preuves depuis sa création en 1961. Il forme actuellement environ 6 000 jeunes par an.

L'efficacité de ce dispositif est reconnue tant sur le plan éducatif et social, que professionnel.

Le **27 avril 2015**, à l'occasion de son déplacement dans le centre EPIDE d'Alençon, **le président de la République a annoncé les premières mesures concernant la mise en œuvre de ce nouveau Service Militaire Volontaire (SMV).**

Il a notamment précisé la montée en puissance des nouveaux centres. Trois centres ouvriront au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Ils seront implantés à **Montigny-lès-Metz (Moselle) et Brétigny-sur-Orge (Essonne) dès la rentrée 2015, et dans le sud dès janvier 2016 (La Rochelle potentiel).**

Durant cette phase, la capacité d'accueil visée est de 1000 volontaires.

A l'instar de ce qui est fait dans les Outre-Mer, ce service volontaire se distingue des autres dispositifs par **son caractère militaire, l'encadrement et les jeunes volontaires étant sous statut militaire.**

Il vise l'insertion sociale et professionnelle des **jeunes français de moins de 25 ans, garçons et filles**, éloignés de l'emploi en métropole.

Reposant sur le volontariat, le SMV proposera un contrat d'engagement au sein d'unités militaires spécifiques pour une durée de 6 à 12 mois.

Pour autant, les volontaires du SMV ne seront pas amenés à remplir des missions de nature opérationnelle.

Le SMV s'inscrit bien dans une logique d'accompagnement global vers l'emploi

Afin d'offrir cet accompagnement, les parcours seront organisés autour **d'une formation militaire élémentaire, d'une formation professionnelle, de l'éducation citoyenne, de la remise à niveau scolaire et sportive. Ils incluront la formation aux premiers secours et au permis de conduire.**

En partenariat avec des entreprises et les acteurs de l'emploi, **le SMV vise plus particulièrement le placement de ses volontaires dans les emplois liés aux bassins locaux, ou dans des secteurs offrant des perspectives d'emploi, dans des secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration, la sécurité ou le BTP.**

L'encadrement initial sera issu de l'armée de Terre.

Source : Délégué Militaire Départemental 22

Ne pas hésiter à me contacter

Patrice Langlois

CODEF commune de Plufur